

Communiqué de presse

La vitesse reste l'une des infractions principales dans le canton de Neuchâtel alors que les infractions liées à l'alcool au volant sont en baisse

En ce premier trimestre de l'année, le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) dresse le bilan de l'année 2023 au niveau des mesures administratives. La progression du nombre de décisions rendues par rapport à l'année 2022 est inquiétante. En effet, la commission administrative a prononcé 5'226 décisions, soit une augmentation de 14% en comparaison avec l'année 2022 qui comptait 4'573 décisions. Les infractions liées à la vitesse (38%) restent en tête des infractions commises par la population neuchâteloise alors que celles liées à une inattention représentent 9%. Le SCAN se réjouit néanmoins de la diminution du nombre de dossiers traités liés à une ivresse au volant (-9%).

Le SCAN tire le bilan de l'année 2023 en constatant une forte hausse quant au nombre de décisions prononcées (5'226 décisions, +14 % par rapport à 2022).

Les types de mesures administratives

Ces décisions se répartissent principalement en retraits de permis (2'038 décisions, + 6% par rapport à 2022), en avertissements (1'620, + 17%) et en décisions d'interdiction de faire usage d'un permis étranger (668, + 40%).

La vitesse en pole position des infractions

Quant aux motifs des décisions, la vitesse se renforce à la tête des infractions commises (1'986 décisions, soit 38% du total des décisions prononcées), suivie par les pertes de maîtrise (488 décisions, 9% du total) et les mesures liées à l'alcool au volant (392 décisions, 7% du total). Si la baisse du nombre total des infractions liées à l'alcool, soit -9% est réjouissante (392 décisions en 2023 contre 431 en 2022), le SCAN regrette que les infractions liées à une vitesse excessive aient augmenté de près de 25% (1'986 décisions en 2023 contre 1'593 en 2022).

L'augmentation des décisions pour pertes de maîtrise est malheureusement en accord avec les chiffres communiqués dernièrement par la Police neuchâteloise au niveau des accidents.

Les retraits pour raisons médicales dans la tendance nationale

Enfin, les retraits de permis prononcés dans le canton de Neuchâtel liés à une raison médicale ont suivi la tendance nationale avec une augmentation de 15% (150 décisions en 2023 contre 120 en 2022 ; CH +14%).

Le SCAN acteur de prévention dans la région

En sa qualité d'acteur de la prévention routière et nautique neuchâteloise, le SCAN continue d'agir au plus proche des neuchâtelois et neuchâteloises. Cette présence peut se traduire notamment par le soutien financier à la mise en place de navettes nocturnes dans les manifestations de la région qui aident très probablement à diminuer le nombre de décisions liées à l'alcool au volant.

Pour tous renseignements complémentaires :

- Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe.burri@ne.ch

Retrouvez tous les communiqués du SCAN sur scan-ne.ch/medias. Photos sur scan-ne.ch/photos.

Malvilliers, le 11 mars 2024 /mco